

PROGRAMME DE FORMATION
MODULE AMIANTE SOUS SECTION 4
OPERATEUR DE CHANTIER
V2024

Responsable Formation : M. HERERRO Ange





PUBLIC VISÉ PAR LA FORMATION ET PRÉREQUIS

● A QUI S'ADRESSE CETTE FORMATION ?

L'apprenant doit être :

- attiré par le milieu du diagnostic immobilier et de l'expertise en bâtiment,
- être autonome, organisé et dynamique,
- être désireux d'intégrer un marché en pleine croissance,
- d'avoir la ferme volonté de réussir et vous avez un tempérament commercial

● NIVEAU MINIMUM EXIGÉ

Prérequis général soit : connaissances du bâtiment.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

● OBJECTIFS DE LA FORMATION

Cette formation vous permet d'identifier la réglementation en vigueur, de reconnaître une situation dangereuse et de réagir en conséquence pour assurer la sécurité.

● CONTEXTE

Depuis le 01/01/2012, tout salarié affecté à des travaux de retrait ou de confinement de matériaux contenant de l'amiante ou à toute intervention susceptible de provoquer l'émission de fibres d'amiante, doit avoir reçu une formation préalable à la prévention du risque Amiante, avant toute première intervention pouvant exposer à l'amiante.

● NATURE D'ACTION DE FORMATION

Développement des compétences - Perfectionnement technique et des connaissances.

« Modalités de contrôle de l'assiduité : attestation d'assiduité + feuille d'émargement ».

CONTENU DE LA FORMATION

Jour 1 :

MODULE 1 : caractéristiques et propriétés de l'amiante et ses effets sur la santé.

- Propriétés et caractéristiques de l'amiante
- Historiques
- Utilisations avant les restrictions et les interdictions de l'amiante
- Matériaux de substitution et utilisations subsistantes
- Les effets sur la santé
- Exposition des travailleurs
- Dépistage

MODULE 2 : exigences réglementaires relatives à l'interdiction de l'amiante et prévention du risque amiante.

- Introduction : Chronologie et changements de réglementations en France
- Exigences réglementaires relatives à l'interdiction de l'amiante
- Exigences réglementaires relatives à la prévention des risques amiante
- Textes, décrets et arrêtés concernant l'interdiction de l'usage d'amiante
- Obligations faites aux propriétaires d'immeuble bâtis (propriétaire public ou privé)
- Prévention du risque amiante
 - Evaluation des risques
 - Information et formation des travailleurs
 - Les douches
 - Le traitement des déchets
- la destruction définitive des déchets d'amiante
- Recyclage et valorisation de l'amiante

- Les déchèteries
- Traitement des déchets contenant de l'amiante libre
- Traitement des déchets contenant de l'amiante lié

MODULE 3 : produits et dispositifs susceptibles de contenir de l'amiante.

- Les produits et dispositifs susceptibles de contenir de l'amiante
- Amiante brut en vrac
- Amiante dans des poudres, des produits minéraux (sauf amiante-ciment)
- Amiante dans des liquides ou des pâtes
- Amiante en feuilles ou en plaques
- Amiante tissé ou tressé
- Amiante dans une résine ou une matière plastique
- Amiante-ciment
- Amiante dans les produits noirs
- Amiante dans les matériels et équipements

MODULE 4 : les équipements de protection collective.

MODULE 5 : les équipements de protection individuelle.

- Introduction
- Travaux et interventions sur des appareils ou matériaux contenant de l'amiante
- Les équipements de protection respiratoire
- Les appareils filtrants
- Les appareils isolants
- Les filtres aérosols
- Choix des EPI et des mesures minimales à mettre en place en fonctions du niveau d'exposition
 - Premier niveau
 - Deuxième niveau
 - Troisième niveau
- Les mesures minimales à mettre en place selon le niveau d'exposition
 - Niveau 1
 - Niveau 2
 - Niveau 3

MODULE 6 : procédure de conditionnement, d'étiquetage de stockage et d'évacuation des déchets.

- Introduction
- Conditionnement des déchets
- L'amiante lié

- L'amiante libre
- L'étiquetage
- Le stockage
- L'évacuation (le transport)
- Amiante friable
- Amiante non friable
- Qu'est-ce que l'A.D.R ?
- Signalisation des véhicules

Jour 2 :

MODULE 7 : gestion des situations d'urgences ou situations anormales.

- Introduction
- Liste et explication des articles

MODULE 8 : opérations spécifiques à l'activité pouvant libérer des fibres d'amiante.

- Les activités concernées et leurs opérations spécifiques
- L'ascensoriste
- Le maçon
- Le carreleur
- Le menuisier
- Le couvreur, bardeur
- Le plombier, chauffagiste
- L'électricien
- Le fumiste, installateur de climatisation o Le façadier,
- Le poseur de faux-plafonds
- Le plâtrier, plaquiste
- Le solier-moquettiste
- Le peintre
- Exemple de concentration en amiante générée par des travaux

MODULE 9 : principe de ventilation et de captage des poussières à la source.

- Rappel
- Ventilation
- Les extracteurs
- Captage à la source

MODULE 10 : maitrise du mode opératoire

Maitrise des procédures recommandées pour les interventions sur des matériaux contenant de l'amiante.

- Les différentes interventions sur des matériaux contenant de l'amiante

- Intervention dans un local floqué à l'amiante sans détérioration du flocage
- Intervention dans un local floqué à l'amiante avec retrait partiel de flocage
- Intervention à proximité de matériaux contenant de l'amiante : calorifuge, plaques, enduit, doublage des portes gaine de ventilation, clapet coupe-feu
- Percement dans matériau amianté (plaques amiante-ciment Pical, plaques amiante-ciment, enduit en plâtre amianté...)
- Intervention sur carreaux de faïence posés à la colle amiantée : percements divers (passages de canalisations, câbles, appareillage électrique...), réfection des joints
- Intervention sur faïence posée à la colle amiantée : remplacement ponctuel de faïence détériorée (bris, fissures, décollement, usure...), dépose suite à infiltration d'eau dans les supports
- Les différents travaux préparatoires
- Travaux préparatoires sur supports amiantés : remise en état d'un subjectile en plâtre amianté sous carreaux de faïence
- Travaux préparatoires sur supports amiantés : pose de faïence neuve sur plâtre amianté ou sur panneaux en amiante-ciment
- Nettoyage, traitement anti-mousse en toiture et bardage
- Remaniement de couverture, remplacement de quelques éléments amiantés (ardoises, tuiles, plaques, faîtages...) ; remaniement de bardage amianté (remplacement d'ardoises, de rives, remplacement de clous ou crochets, reprise ponctuelle des liteaux ou des voliges...) ; déposes ponctuelles (pour création ventilation, ancrage potelets, passage de câbles ...)
- Pose de fenêtres de toit, lanterneaux (éclairage, désenfumage), panneaux translucides d'éclairage (polycarbonate, polyester), faîtières d'aération..., création de sortie de toit, de sortie VMC, de souche, en couvertures amiantées
- Percements et saignées dans matériaux amiantés
- Installations techniques : pose d'antenne de toit avec haubanage, mise en place de lignes de vie, de planchers de circulation, d'échelles fixes d'accès... sur couvertures amiantées

- Pose de panneaux solaires (capteurs solaires à eau, capteurs photovoltaïques) sur couvertures amiantées
- Traitement de finition des couvertures et bardages amiantés par peinture acrylique ou résine
- Dépose, remplacement de matériel électrique contenant de l'amiante lié (porte d'armoire électrique, cordon câble électrique...)
- Réfection ponctuelle d'enduit extérieur amianté (déposes, bouchements, purges, reprises de fissures, de joints, remplacement de grilles de ventilation...)
- Réfection ponctuelle d'éléments préfabriqués en amiante-ciment (panneaux, bandeaux, corniches, balustres, appuis, seuils, poteaux, piliers...) ou contenant de l'amiante (briques, plâtre, staff...)
- Ravalement de façades avec revêtements amiantés (enduit, briques, éléments préfabriqués...)
- Réfection d'enduit au plâtre amianté (purges, fissures...)
- Habillages ponctuels de matériaux contenant de l'amiante (canalisations, gaines...)
- Travaux préparatoires pour travaux de peinture ou pose de tentures
- Intervention sur canalisations calorifugées à l'amiante
- VRD
- Nettoyage de menuiseries à revêtements amiantés (allèges, meneaux, trumeaux, impostes...)
- Intervention d'urgence sur une fuite d'une canalisation calorifugée
- Nettoyage de faux-plafond amianté par micro pulvérisation, désinfection du faux plafond
- Mise en peinture d'un faux-plafond amianté
- Pose d'un faux-plafond neuf, sous plancher haut floqué à l'amiante, avec percements, sans détérioration conséquente du flocage

MODULE 11 : Analyse et compréhension d'un D.T.A (Dossier Technique Amiante)

- Comprendre l'objectif, le cadre réglementaire et le programme de repérage
- Connaître les conditions de réalisation d'un repérage amiante
- Comprendre l'analyse des résultats o Laboratoires d'analyses o Liste des matériaux contenant de l'amiante

Exploitation des différents documents

- Conséquences réglementaires et risques encourus

MODULE 12 : Exercices

- QCM
- Évaluation des acquis
- Exercice pratique de mise en situation
- Bilan de formation

PRÉSENTATION CAMILLE PELEMAN :

Formateur aux métiers des diagnostics immobiliers : FDTI Saint Jean de Védas (34430)

M. PELEMAN est formateur intervenant spécialisé en prévention des risques liés à l'amiante sous-section 4 (INRS Parie) chez FDTI, et co-dirigeant chez DEA – Diagnostiqueurs et Experts Associés sur Ales.

Monsieur Peleman est également associé chez Avis d'Expert en tant qu'Expert en Bâtiment.

Son expérience :

Titulaire d'un BTS Fluides, Energies et Environnement Génie Énergétique et d'une Licence Professionnelle Contrôle et Expertise du Bâtiment, Monsieur PELEMAN a travaillé en tant que Diagnostiqueur Immobilier de 2007 à 2018 chez Cévennes Expertises sur Ganges et Le Vigan, puis est devenu Gérant de la SARL DEA (Diagnostiqueurs et Experts Associés) depuis 2018.

Monsieur Peleman a été formé par l'INRS de Paris en 2020 en tant que formateur en prévention des risques liés à l'amiante sous-section 4.

● EXPERIENCE ET COMPETENCES EN LIEN AVEC LE CONTENU DE LA FORMATION

Les formateurs disposent d'une expérience et de compétences particulières en lien avec les contenus de la formation : voir ci-dessus la présentation des formateurs.

MOYENS ET MÉTHODES PÉDAGOGIQUES :

● MOYENS MIS EN OEUVRES ET METHODE D'ANIMATION

- Formation en salle avec tables et chaises pour 15 personnes (2 m² réglementaires par personne)
- Présence de supports de cours
- Présence de QCM
- Présence de textes règlementaires et modèle de rapport vierge
- Tableau blanc
- Présence vidéo projecteur pour diffusion support de cours annexes
- Présence d'une valise pédagogique
- Feuilles de présences apprenants + formateur
- WIFI disponible
- Présence consommable tel que café, sucre, papier toilette etc....
- Présence d'une salle d'attente pour accueil des candidats.

EVALUATION DE LA FORMATION/SANCTION DE LA FORMATION

QCM en cours de formation.

SUR QUOI PORTENT LES EVALUATION ?

L'évaluation porte sur les acquis de la formation.

SANCTION VISEE PAR LA FORMATION

Attestation de formation amiante sous-section 4 opérateur chantier.

LES COORDONNEES DE LA PERSONNE A CONTACTER POUR TOUTES DEMANDES D'INFORMATION

Madame DELMAS Vanessa

36 rue de Sigaliès

34430 Saint Jean de Védas

Tel : 04 67 50 50 58

Mail : v.delmas@cftb.eu

DURÉE DE LA FORMATION ET MODALITÉS D'ORGANISATION

● LA DUREE TOTALE DE LA FORMATION :

Durée de la formation : 2 jours (14 heures)

● LES HORAIRES :

8h30 / 12h00 et 13h00 / 16h30

● ORGANISATION FORMATION :

Il s'agit d'une formation continue en présentiel.

● TAILLE DU GROUPE :

Entre 5 et 12 stagiaires.